



Remboursement de remorque suite à un vol

Par **ben**, le **20/01/2010** à **21:32**

Bonjour, rnrnun ami ma prêté sa remorque de trois ans pour ma fille. Dans la nuit celle-ci a été volée dans le parking sécurisé de la résidence. Je lui ai proposé un modèle équivalent neuf, qu'il à refusé n'acceptant que le même type de remorque. rnrnIl à donc commandé la même en neuf. Il veut que je lui rembourse la totalité de la remorque malgré sa vétusté. On lui a remboursé 60% soit 1000€.rnrnSi il décidait d'intenter une action en justice, quelles seraient les chances qu'il soit débouté?rnrnMerci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **20/01/2010** à **22:13**

CDAD des Landesrnrn68 Boulevard d'Haussezrnrn40 000 MONT DE MARSANrnrnTél./Fax : 05.58.06.94.93rnrnrnrnBonsoir, avez vous déposé plainte pour vol, avez vous mis en cause l'assurance de la copropriété (parking) pour qu'il répare votre préjudice (vol de la remorque dans le parking sécurisé).rnrnPrenez contact avec le CDAD à Mont De Marsan afin d'obtenir un rendez vous avec un avocat à ce sujet, courage et bonne soirée à vous.